

Secrétariat général de la Communauté du Pacifique

1^{ère} Conférence des directeurs des services des pêches de la CPS
(Nouméa, Nouvelle-Calédonie, 9-13 août 1999)

Document de référence 1

Original: anglais

Tour d'horizon de la division des Ressources marines

Division des Ressources marines
Secrétariat général de la Communauté du Pacifique
Nouméa, Nouvelle-Calédonie



Tour d'horizon de la division des Ressources marines

Contexte institutionnel et régional

La division Ressources marines est l'une de trois composantes opérationnelles mises en place par la Conférence du Pacifique Sud de 1996, qui s'est tenue à Saipan, pour mettre en œuvre le programme de travail de la CPS. Les deux autres unités sont la division Ressources sociales, qui aborde les problèmes sociaux et socio-économiques (notamment la santé) et dont les effectifs se trouvent principalement à Nouméa, et la division Ressources terrestres, dont le gros des effectifs est en poste à l'antenne de Suva. La division Ressources sociales et la division Ressources terrestres sont dirigées chacune par un directeur général adjoint qui est, en outre, chargé de gérer les activités administratives de la CPS à chaque emplacement, tandis que la division Ressources marines est placée sous l'autorité d'un directeur.

Le rapport annuel et le plan stratégique expliquent l'organigramme de la CPS et son mode de fonctionnement actuel. Dans le contexte des organisations intergouvernementales régionales et de la prestation de services aux États et territoires membres insulaires, la CPS se considère principalement comme un organisme à vocation technique qui vient compléter les fonctions de nature politique qui sont dévolues au Secrétariat général du Forum. Nous abordons les secteurs qui ne relèvent pas des mandats spécifiques de l'Agence des pêches du Forum (gestion de la pêche thonière), de la Commission océanienne de recherches géoscientifiques appliquées (SOPAC) (ressources non biologiques), du Conseil océanien du tourisme, de l'Université du Pacifique Sud (enseignement supérieur et recherche fondamentale) et du Programme régional océanien de l'environnement (PROE). La CPS est la plus ancienne organisation intergouvernementale de la région et, en raison de son mandat polyvalent, elle a évolué en une entité extrêmement complexe au fil des ans (dans le contexte régional océanien—sa taille est très modeste si on la compare à d'autres instituts de recherche et de développement des pays industrialisés). Ses services de conseils et d'assistance comprennent actuellement la santé publique, la nutrition, la démographie, les problèmes sociaux des femmes et des jeunes, l'agriculture, les transports maritimes, la formation socio-éducative et médiatique, la statistique nationale et la foresterie, ainsi que les pêches.

La division Ressources marines se compose essentiellement de deux programmes halieutiques : le programme Pêche hauturière et le programme Pêche côtière. Des délibérations sont actuellement en cours pour savoir si le petit département Affaires maritimes, qui est actuellement rattaché à l'antenne de Suva et dont l'activité porte entièrement sur les questions de navigation, devrait être considéré comme faisant partie de la division Ressources marines, puisqu'il s'occupe principalement de ressources sociales, particulièrement de la formation des gens de mer et des normes; il est actuellement géré par le directeur général adjoint (Suva) dans le cadre de la division Ressources terrestres. Cette question demeurera vraisemblablement hypothétique jusqu'au jour, encore fort éloigné, où les deux services Affaires maritimes et division Ressources marines pourront être réunis à un même endroit.

Au sein de la division Ressources marines proprement dite, le programme Pêche hauturière, dont la mission est très spécialisée, compte un seul directeur pour les trois sections, tandis que le programme Pêche côtière, plus hétérogène, est dirigé par les chefs de ses cinq sections distinctes; le directeur des Ressources marines exerce une supervision globale. Ce n'est pas une structure entièrement logique, mais elle fonctionne. Comme moins de 10 pour cent du financement des deux programmes halieutiques proviennent de sources statutaires, qui alimentent des projets qui doivent être autonomes, la CPS n'a guère de marge de manœuvre pour mettre à l'essai des structures de gestion.

Raison d'être

La raison d'être de la division Ressources marines est formulée très clairement dans les mandats de ses deux programmes constitutifs, qui se lisent comme suit :

Programme Pêche hauturière : "Fournir aux pays membres les données et les conseils scientifiques nécessaires à une gestion rationnelle des flottilles exploitant les ressources régionales en thonidés et en marlins et espèces voisines".

Programme Pêche côtière : "Assurer, dans la région, un service de soutien qui aide les Océanien à déterminer la situation de la pêche artisanale et des ressources aquatiques dans les eaux des îles du Pacifique et à optimiser leur valeur économique et sociale à long terme."

Le programme de travail à mettre en œuvre pour mener à bien ces missions sera décrit en détail à l'occasion des tours d'horizon de ces prochains jours.

Personnel

L'ensemble de la division représente actuellement 37 personnes, à savoir : 20 personnes au programme Pêche hauturière (5 agents de soutien recrutés au niveau local et 15 cadres professionnels recrutés à l'échelle internationale), 15 personnes au programme Pêche côtière (4 agents de soutien et 11 cadres professionnels) et deux personnes à la direction (1 agent de soutien et 1 cadre professionnel). Actuellement, les 8 chefs de section de la division se répartissent comme suit : 4 Français, 3 Australiens et un ressortissant des Îles Cook. La division met en œuvre une politique favorable à l'emploi d'Océanien et elle saisit, en fait, toute occasion qui se présente de faire appel à des Océaniens expérimentés et ayant suivi des études supérieures, au risque parfois de réduire les moyens dont disposent les petits États et territoires insulaires. Cependant, comme dans de nombreux autres domaines techniques, les grands pays plus avancés possèdent un réservoir beaucoup plus vaste d'halieutes très qualifiés et expérimentés, et la composition ethnique de nos effectifs techniques ne fait que refléter cet état de fait.

Pour pallier cette pénurie de ressources humaines que présentent les petits États et territoires insulaires, la division a mis en place un système d'accueil de stagiaires à court terme ou de détachements, dans la mesure où les ressources financières le permettent. Ces postes sont réservés à des Océaniens, et les administrations publiques et le secteur privé peuvent déléguer des collaborateurs à ces postes pour des périodes d'un an environ, afin de pouvoir profiter de l'expérience régionale qu'ils y acquièrent sans pour autant devoir se passer à jamais des services de ces personnes. Ces postes ne sont pas tant destinés à la formation—un tel engagement dépasserait largement le programme de travail et le mandat de la division—qu'à l'élargissement de l'expérience de personnes déjà compétentes dans leur domaine : des personnes qui peuvent contribuer à la mission d'aide aux pays membres qui incombe à la CPS. (Nous avons déjà la possibilité, limitée et inégale, de détacher à court terme des agents océaniens auprès du secteur privé, dans le cadre de la section Formation halieutique).

Financement

Le programme de travail de la division est principalement financé par des sources autres que les contributions statutaires versées par les États et territoires membres de la CPS. Le budget ordinaire de la CPS finance la direction (le directeur de la division et le directeur du programme Pêche hauturière), une partie de l'effectif administratif de la division, des services de soutien généraux tels que l'interprétation et la traduction anglais-français, ainsi que—actuellement—deux postes de cadres professionnels. Ces derniers s'inscrivent dans la partie du programme de travail qui est estimée présenter une priorité immédiate pour la plupart des États et territoires membres (actuellement, la section Techniques de pêche du programme Pêche côtière, c'est-à-dire les maîtres de pêche). La grande majorité du programme de travail est toutefois financée au titre de projets spéciaux ou du soutien non statutaire que les États et territoires membres apportent aux programmes. Cette importante assistance non statutaire est une caractéristique que la division a en commun avec tous les programmes intergouvernementaux régionaux, à l'exception de l'Université du Pacifique Sud qui tire une part considérable de ses revenus des droits d'inscription de ses étudiants.

La division Ressources marines est donc comparable, à certains égards, à une agence de conseil en développement, dans la mesure où elle effectue un travail de soutien aux objectifs de programmes d'assistance extérieure. Elle en diffère dans la mesure où tout travail entrepris doit s'inscrire dans le contexte du programme de travail global et être conforme aux objectifs des États et territoires membres. Nous ne nous engageons pas dans des projets pour assurer notre emploi ni pour étendre l'organisation, même si nous possédons des compétences dans ce domaine; nous nous engageons uniquement dans des projets qui contribuent à réaliser les objectifs de portée régionale. Lorsque nous participons à des projets qui sont de notre ressort, nous les valorisons en y apportant la continuité et le suivi. Les compétences d'un cabinet privé d'experts-conseils et celles de la division Ressources marines se recoupent donc dans une certaine mesure, mais chacun a son créneau d'action propre. Des missions d'experts-conseils peuvent être rapidement mises en place et adaptées aux besoins à court terme de projets répondant principalement aux critères des bailleurs de fonds, sans être handicapées par l'obligation de s'inscrire dans des programmes de travail pré-existants de la CPS. La division, quant à elle, assure un service plus cohérent et plus pérenne, et met tout particulièrement l'accent sur l'approfondissement de la connaissance et la prise en compte, d'emblée, des priorités océaniques. Les gouvernements des pays insulaires sont nos actionnaires.

Avenir de la division

Cette conférence a certes pour mission d'orienter l'avenir de la division, mais c'est également un forum qui nous permet de débattre du devenir des ressources marines vivantes dans les pays océaniques. Comme cela a été très souvent le cas jusqu'ici, il y a de fortes chances pour que des circonstances indépendantes de notre volonté déterminent en bonne partie l'avenir de notre service, mais il est d'ores et déjà possible d'envisager quelques facteurs susceptibles d'influer sur l'orientation que prendra la division au cours des trois prochaines années :

- le renforcement significatif aux plans de la qualité et de la quantité, pour autant que nous obtenions les financements européens et que les autres projets soient adoptés, des connaissances scientifiques de la pêche en milieu récifal que produira le programme Pêche côtière;
- l'éventuelle fusion du département Affaires maritimes de la CPS avec la division Ressources marines;
- l'influence potentielle de la nouvelle Commission pour la gestion des pêches thonières régionales sur le rôle et la base du financement du programme Pêche hauturière, du moins pour le volet régional des activités de ce service. Nous continuerons bien sûr d'œuvrer dans l'intérêt des pays membres aussi longtemps qu'ils le souhaitent;
- l'importance accrue des fonctions de développement dévolues au programme Pêche côtière, au point qu'il sera peut-être nécessaire de regrouper la division Ressources marines au sein d'un service Recherche et développement, qui viendrait se substituer aux programmes Pêche côtière et Pêche hauturière;
- la construction prévue à Suva de nouveaux bâtiments qui abriteront les départements et sections basés à Fidji, ce qui pourrait conduire à regrouper la CPS et la Commission océanique de recherches géoscientifiques appliquées (SOPAC) et à renforcer les capacités de collaboration dans les domaines de la recherche et du développement afférents aux ressources marines biologiques et non biologiques;
- l'évolution des mentalités des populations à l'égard de la pêche et de la gestion des pêches, en particulier dans les pays développés qui appuient la plus grande partie des activités de la division.

Je ne m'étendrai pas sur ces points dans ce bref document, mais je vous encourage à garder à l'esprit, lorsque nous aborderons l'examen du programme de travail tout au long de cette conférence, les conséquences que pourrait avoir cette conjonction de facteurs.

En tout état de cause, s'il est une question qui occupe tous les esprits, particulièrement du fait que bon nombre d'entre vous venez d'assister à la réunion du Comité des pêches du Forum, c'est la mise en place d'un mécanisme international de gestion des ressources en thonidés au niveau régional. Une conférence multilatérale de haut niveau doit se tenir bientôt, et il est assez difficile de déterminer ce qu'il sera demandé au programme Pêche hauturière au niveau international dans le droit fil de ces consultations. Toutefois, il faut bien savoir que ce sont les membres de la CPS, et non les représentants à cette conférence multilatérale de haut niveau, qui infléchiront l'avenir institutionnel du programme Pêche hauturière. Tout conseil que vous pourriez fournir en votre qualité de directeur des services des pêches pèsera sur les décisions qui, en dernier ressort, seront prises à la Conférence de la Communauté du Pacifique.

L'avenir de la division est bien sûr intimement liée à celui de la CPS et, si l'on admet que cette organisation continuera de promouvoir la sauvegarde des ressources des États et territoires insulaires du Pacifique, conformément à la mission qu'elle s'est fixée pour ce nouveau millénaire, notre division continuera de jouer un rôle primordial au sein de l'organisation. Les avis que vous exprimerez ces prochains jours concourront à orienter la manière dont la CPS passera le seuil du nouveau millénaire.